



### Siège social

- Direction générale
- Direction du développement organisationnel et de la planification
- Direction du développement professionnel et de la qualité
- Direction des ressources financières, informationnelles et techniques
- Direction de la protection de la jeunesse
- Direction des services milieu
- Direction des services de réadaptation
- Service d'adoption québécoise et internationale
- Service de recherche des antécédents familiaux
- Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services



## La jeunesse, une richesse à préserver

### DES SERVICES RENDUS AVEC CONFIANCE, ENGAGEMENT, RESPECT ET TRANSPARENCE

Le Centre jeunesse se fixe des attentes très hautes en ce qui concerne la qualité des services qui doivent vous être rendus par ses soins.

Sommairement, cela implique :

- une intervention qui mise sur les compétences et les ressources des parents et du jeune, dans le respect de l'intégrité de l'enfant et de son développement;
- que l'intervenant soit un professionnel de la relation d'aide, un accompagnateur et une personne-ressource;
- une intervention qui mise sur les ressources du milieu;
- une intervention diligente, intense et continue.



500, boulevard des Laurentides  
Bureau 241  
Saint-Jérôme (Québec)  
J7Z 4M2  
**Téléphone : 450 436-7607**  
Télécopieur : 450 436-4811  
(Réception)

[www.cjlaurentides.qc.ca](http://www.cjlaurentides.qc.ca)



### Votre premier contact avec le Centre jeunesse des Laurentides

### Information à l'intention des parents et des jeunes



### Mot du directeur général

Madame, Monsieur,

Vous recevez déjà, ou vous recevrez bientôt, des services du Centre jeunesse des Laurentides. Au nom de la direction de l'établissement et des intervenants que vous serez appelés à rencontrer, je veux d'abord vous faire part de notre volonté à vous fournir des services personnalisés et de qualité, des services qui correspondent à vos besoins en tant que parent ou en tant que jeune. Pour nous, l'enfant ou l'adolescent que nous aidons est la raison d'être du Centre jeunesse et nous considérons ses parents comme étant les premiers responsables des interventions auprès de lui.

Si vous recevez des services du Centre jeunesse, c'est que votre situation personnelle, familiale ou sociale requiert une intervention spécialisée de la part des services sociaux et possiblement des services de réadaptation de notre établissement. Si tel est le cas, vous aurez à contribuer à l'élaboration de votre plan d'intervention. Comme son nom l'indique, ce plan décrira les interventions, les défis et les moyens que vous devrez mettre en œuvre pour régler vos difficultés et faire en sorte qu'elles ne se reproduisent plus.

Le rôle des intervenants est de vous accompagner dans votre démarche et de vous apporter aide, conseil et assistance. Dans le contexte de la protection de la jeunesse, le rôle des intervenants est aussi de s'assurer que votre situation s'améliore comme elle le devrait et d'en rendre compte à la chambre de la jeunesse s'il y a lieu. Chaque situation est particulière et la vôtre sera considérée avec toute l'attention requise. Nous nous engageons à le faire avec **confiance, engagement, respect et transparence**.

Nous profitons de l'occasion pour vous informer qu'il existe au Centre jeunesse des Laurentides un Comité des usagers dont l'un des rôles consiste à favoriser l'entraide entre parents. Régulièrement, les membres de ce comité sont tenus informés par la direction des grands dossiers nationaux, régionaux et locaux et peuvent être sollicités afin de participer à diverses réflexions sur l'organisation des services au Centre jeunesse. Si le cœur vous en dit, vous êtes cordialement invités à joindre activement les rangs de ce comité car, sachez-le bien, votre implication sera absolument la bienvenue. Vous trouverez dans ce dépliant, les coordonnées nécessaires pour prendre contact avec les membres de ce comité.

Le présent dépliant a été conçu par le Centre jeunesse des Laurentides pour vous fournir une information de base pertinente sur la mission et les services de l'établissement, sur vos droits ainsi que divers renseignements utiles. Existente également d'autres déliants qui fournissent des informations sur le traitement des plaintes et sur la contribution financière des parents d'enfants hébergés. Nous espérons que ces documents sauront répondre à vos besoins et si tel n'était pas le cas, n'hésitez pas à vous adresser à l'intervenant qui vous a été assigné.

Soyez assurés que la direction et le personnel du Centre jeunesse des Laurentides mettront tout en œuvre pour que nos services et nos interventions correspondent à vos besoins.

**Bernard Fortin**, directeur général

### La MISSION

La mission du Centre jeunesse des Laurentides (CJL) est actualisée à l'intérieur des mandats définis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS), la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ), la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) et le Code civil.

**La mission du Centre jeunesse des Laurentides vise à assurer la protection et le développement des enfants et des adolescents en grande difficulté personnelle, familiale ou sociale, ainsi qu'à responsabiliser et réintégrer socialement les adolescents.**

Les employés du Centre jeunesse reconnaissent et utilisent les forces des enfants, des adolescents, de leurs parents et de la famille dans toutes les évaluations, prises de décisions et actions, et ce, dans le respect des droits et responsabilités de chacun.

Le caractère exceptionnel des interventions du Centre jeunesse des Laurentides guide les actions des intervenants.

La continuité et la complémentarité (à l'interne et avec les partenaires) des interventions auprès du jeune et de sa famille s'avèrent des éléments essentiels à la réussite d'une intervention.

Le Centre jeunesse dispense des services spécialisés en fonction de l'intérêt de l'enfant et de l'adolescent, notamment par l'intervention psychosociale d'aide et de contrôle, la réadaptation sociale, l'hébergement et l'adoption.

# Des services rendus avec confiance, engagement, respect et transparence

## JEUNES ET PARENTS VOUS AVEZ DES DROITS...

Que vous soyez un jeune ou un parent qui reçoit des services du Centre jeunesse des Laurentides, vous avez des droits. Les voici :

- le droit à l'information sur les services qui existent, sur la façon d'y avoir accès, sur votre situation, sur les solutions possibles et leurs conséquences, sur les modes de fonctionnement des familles d'accueil et sur les règles relatives à l'internat;
- le droit à des services adéquats reliés à votre situation familiale;
- le droit d'être supporté par l'élaboration et le suivi régulier de votre plan d'intervention;
- le droit de donner ou de refuser votre consentement aux services proposés et d'être informé des conséquences de ce choix;
- le droit de participer aux décisions qui vous concernent;
- le droit à des services en langue anglaise pour les personnes d'expression anglaise;
- le droit d'être accompagné et assisté lorsque vous désirez obtenir un service ou des informations;
- le droit de porter plainte sur les services reçus ou que vous pensez être en droit de recevoir;
- le droit d'accès à votre dossier.

## ET DES OBLIGATIONS...

### En tant que parent

Il y a d'abord les obligations fixées dans le Code civil du Québec : fournir des soins, voir à l'entretien, éduquer, etc.

Le parent d'un enfant aidé par le Centre jeunesse des Laurentides a aussi d'autres obligations :

- continuer de jouer activement son rôle de parent, même si son enfant est hébergé dans un autre milieu;
- s'impliquer dans la vie de l'enfant;
- participer activement aux mesures fixées dans l'optique d'arriver aux résultats attendus.

### En tant que jeune

Le jeune aidé par le Centre jeunesse des Laurentides a lui aussi des obligations, notamment :

- l'obligation de participer activement aux mesures le concernant;
- l'obligation de prendre les moyens pour se développer, croître et grandir comme personne.

## LA DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

La très grande majorité des jeunes suivis par le Centre jeunesse des Laurentides le sont dans le cadre de la Loi sur la protection de la jeunesse. Il est donc utile de tracer les grandes lignes de ce que l'application de cette loi implique pour ces jeunes et leurs parents.

C'est au Centre jeunesse que l'on retrouve le directeur de la protection de la jeunesse, communément appelé DPJ.

En vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse, il est tenu d'intervenir dans les situations où la sécurité et/ou le développement d'un enfant peut être compromis :

- Si ses parents ne vivent plus ou n'en assument pas de fait le soin, l'entretien ou l'éducation.
- Si son développement mental ou affectif est menacé par l'absence de soins appropriés ou par l'isolement dans lequel il est maintenu ou par un rejet affectif grave et continu de la part de ses parents.
- Si sa santé physique est menacée par l'absence de soins appropriés.
- S'il est privé de conditions matérielles d'existence appropriées à ses besoins et aux ressources de ses parents.
- S'il est gardé par une personne dont le comportement ou le mode de vie risque de créer pour lui un danger moral ou physique.
- S'il est forcé ou incité à mendier, à faire un travail disproportionné à ses capacités ou à se produire en spectacle de façon inacceptable eu égard à son âge.
- S'il est soumis à de mauvais traitements par suite d'excès ou de négligence ou s'il est victime d'abus sexuel.
- S'il manifeste des troubles de comportement sérieux et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation ou n'y parviennent pas.
- S'il quitte sans autorisation son propre foyer, une famille d'accueil ou une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre de réadaptation ou un centre hospitalier alors que sa situation n'est pas prise en charge par le directeur de la protection de la jeunesse.

Toute personne au courant d'une telle situation peut effectuer un signalement au DPJ. Cependant, dans le cas d'un abus physique ou sexuel, il est obligatoire de signaler la situation. En ce qui concerne les professionnels, ils sont tenus de signaler dans tous les cas.

L'identité du signalant est strictement confidentielle et n'est jamais communiquée sans son autorisation aux personnes concernées par le signalement.

Pour la région des Laurentides, le numéro de téléphone (sans frais) pour signaler la situation d'un enfant est le suivant :

**1 800 361-8665**

## L'ADOPTION ET LA POST-ADOPTION

Attaché à la DPJ, le service adoption et post-adoption évalue les requérants en adoption nationale ou internationale et voit au pairage de ceux-ci avec des enfants orphelins, abandonnés ou dont les parents ont volontairement renoncé à exercer leurs droits parentaux. Il offre également les services de recherche d'antécédents socio-biologiques aux enfants ayant

## LES SERVICES EN SOUS-RÉGIONS

Les services de nature psychosociale et les services de réadaptation à l'externe sont répartis sur l'ensemble du territoire à partir de six points de service : Sainte-Thérèse, Saint-Eustache, Lachute, Saint-Jérôme, Sainte-Agathe et Mont-Laurier.

Dans ces points de service, on retrouve les catégories suivantes d'intervenants :

- **Les intervenants de l'évaluation et de l'orientation (Protection de la jeunesse);**
- **Les intervenants offrant des services psychosociaux affectés à l'application des mesures (Services milieu);**
- **Les intervenants offrant des services de réadaptation à l'externe (Services milieu);**
- **Les intervenants responsables des ressources de type familial (Services milieu);**
- **Les intervenants responsables des ressources intermédiaires (Services de réadaptation);**
- **Les psychologues (Services professionnels).**

## LES CENTRES EXTERNES DE RÉADAPTATION ET D'INTERVENTION SOCIALE (CERIS)

Attachés aux points de service de Saint-Jérôme, de Sainte-Thérèse et de Saint-Eustache, des services spécialisés de réadaptation en externe sont offerts à des jeunes qui demeurent dans leur milieu naturel, et ce, à partir d'installations physiques situées dans chacune de ces villes. La fréquentation de ces centres et le support intensif de ce service d'éducateur a pour but de favoriser autant que possible le maintien des jeunes adolescents et adolescentes dans leur milieu plutôt que d'être placé(e)s en centre de réadaptation.

## LES SERVICES DE RÉADAPTATION À L'INTERNE

Le Centre jeunesse des Laurentides dispose d'unités de vie qui reçoivent des jeunes dont la situation est à ce point détériorée qu'ils doivent nécessairement recevoir des services de réadaptation dans un milieu globalisant qui soit entièrement consacré à la mise en œuvre de moyens pour les aider à s'en sortir. Ces unités sont de différents types selon les programmes qu'ils administrent : santé mentale, toxicomanie, encadrement intensif, évaluation-orientation. Dans tous les cas, il s'agit d'unités offrant des programmes de réadaptation à la fois intensifs et hautement spécialisés.

été adoptés dans leur enfance ou aux parents ayant confié un enfant en adoption. Le service adoption et post-adoption assure également un accompagnement aux personnes désireuses d'entreprendre une démarche de « retrouvailles » lorsqu'il y a accord des personnes concernées.

*Les coordonnées des points de service :*

**Point de service de Sainte-Thérèse**  
6, rue de l'Église  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3L1  
Téléphone : 450 430-6900  
Télécopieur : 450 430-6979

**Sainte-Thérèse (Équipe Adolescents - LSJPA)**  
300 rue Sicard, bureau 255  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5  
Téléphone : 450 971-1718  
Télécopieur : 450 971-1217

**Point de service de Deux-Montagnes**  
333, rue Antonin-Campeau, bureau 101  
Deux-Montagnes, (Québec) J7R 0A2  
Téléphone : 450 472-2107  
Télécopieur : 450 491-5659

**Point de service de Lachute**  
143, avenue de la Providence  
Lachute (Québec) J8H 4E9  
Téléphone : 450 562-8538  
Télécopieur : 450 562-1819

Certaines conditions devant être rencontrées pour profiter de ces services, nous vous suggérons de vous informer auprès de votre intervenant de la pertinence de cette ressource pour votre jeune et pour vous.

*Les coordonnées des CERIS :*

**CERIS Saint-Jérôme**  
348, rue Bocage  
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 2Y5  
Téléphone : 450 438-3575  
Télécopieur : 450 438-6838

Les services de réadaptation à l'interne, sous la responsabilité d'une seule direction, sont dispensés à partir de 12 unités de vie réparties sur quatre (4) campus :

**Campus Huberdeau**  
104, rue Vert-Pré  
Huberdeau (Québec) J0T 1G0  
Téléphone : 819 687-3103  
Télécopieur : 819 687-1032

**Campus Saint-Jérôme**  
148, rue Castonguay  
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 2J2  
Téléphone : 450 565-1773  
Télécopieur : 450 565-1096

**Service adoption et post-adoption**  
500, boul. des Laurentides, bureau 241  
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4M2  
Téléphone : 450 436-7607  
Télécopieur : 450 436-3328

**Point de service de Saint-Jérôme**  
358, rue Lavolette  
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 2T1  
Téléphone : 450 432-9300  
Télécopieur : 450 432-9869

**Point de service de Sainte-Agathe**  
125A, Tour de Lac  
Sainte-Agathe (Québec) J8C 3A1  
Téléphone : 819 326-6221  
Télécopieur : 819 324-0559

**Point de service de Mont-Laurier**  
419, de la Madone  
Mont-Laurier (Québec) J9L 1S1  
Téléphone : 819 623-3884  
Télécopieur : 819 623-5032

**Bureau de Oka**  
118, rue Notre-Dame  
Oka (Québec) J0N 1E0  
Téléphone : 450 479-8309  
Télécopieur : 450 479-6497

**CERIS Sainte-Thérèse**  
300, rue Sicard, bureau 255  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5  
Téléphone : 450 971-6116  
Télécopieur : 450 971-1217

**CERIS Deux-Montagnes**  
333, rue Antonin-Campeau, bureau 101  
Deux-Montagnes, (Québec) J7R 0A2  
Téléphone : 450 472-2107  
Télécopieur : 450 491-5659

**Campus Sainte-Agathe**  
125A, Tour du Lac  
Sainte-Agathe (Québec) J8C 3A1  
Téléphone : 819 326-6221  
Télécopieur : 819 324-0559

**Campus Sainte-Sophie**  
225, Chemin Lac Bertrand  
Sainte-Sophie (Québec) J5J 2M1  
Téléphone : 450 432-5970  
Télécopieur : 450 432-7680